

Chavannes-de-Bogis, le 29 avril 2026

COMMUNICATION

« Journée continue des élèves sans appareils numériques connectés »

En Terre Sainte, les acteurs principaux du dispositif scolaire s'entendent pour que la journée continue des élèves soit sans appareils numériques connectés.

Dès août 2026, les adolescents seront encouragés à se passer de leurs téléphones et autres objets connectés durant la pause de midi. Dès la 7P, les élèves fréquentent les collèges intercommunaux à Coppet et leur horaire est dit « à journée continue » avec une seule période de pause à midi, pause placée sous la responsabilité des Communes, respectivement de l'APEJ selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Durant leur pause, les élèves qui resteront sur le périmètre de la pause de midi pourront manger au restaurant scolaire et profiter des activités disponibles, toutefois ils ne pourront plus jouer avec leurs « écrans ». Les téléphones, smartphones, montres connectées, consoles, écouteurs et autres objets numériques connectés seront, de préférence, laissés à la maison, cas échéant, rangés dès l'arrivée à l'école pour n'être récupérés qu'en fin de journée.

Pourquoi ou pour quoi ?

Ce qui est attendu en termes d'impact :

- Une meilleure concentration des élèves,
- Davantage de relations en face à face, de jeux et de créativité pendant les pauses,
- Une diminution des tensions liées aux réseaux sociaux, photos et messages,
- Globalement un climat scolaire plus calme et sécurisant pour tous.

Cela viendra également soulager la pression individuelle (« tout le monde a un smartphone ») en posant un cadre collectif clair pendant la journée scolaire.

Parties prenantes du système éducatif

Le Conseil d'établissement scolaire de Terre Sainte (Cescot), l'APEJ ainsi que les deux Etablissements scolaires, primaire et secondaire, de Coppet Terre Sainte se sont entendus autour d'une vision partagée, celle d'une journée continue sans appareils numériques connectés. Ensemble, en tant que parties prenantes du système éducatif, ils entendent offrir aux élèves la possibilité de vivre une journée « pour se parler, pas pour scroller », « libérés, déconnectés » ou encore « appareils débranchés, idées branchées ».

En parallèle aux actions proposées dans les collèges et destinées aux élèves, il est prévu que les parents continuent également à être informés et formés pour pouvoir accompagner leurs enfants dans l'acquisition de compétences numériques et médiatiques. Ils sont eux aussi une partie prenante essentielle du système éducatif. Ainsi des conférences à destination des parents, certaines avec ados bienvenus, continueront à être proposées. Pour rappel, depuis mars 2024 il y en a déjà eu 5, et la prochaine est prévue le 12 novembre avec pour intervenant François Nanchen, le « e-cop » de la Police Cantonale Vaudoise.

Du côté des professionnels, corps enseignant et personnel éducatif, les actions de prévention et de formation seront poursuivies également.

Pour les élèves de 1-6P

Les élèves de 1-6P sont accueillis dans les écoles villageoises et bénéficient à midi de deux heures de pause ; ils n'ont donc pas encore l'horaire dit « à journée continue ». Certains élèves sont accueillis en structure d'accueil de jour alors que d'autres rentrent à la maison. La vision d'une journée sans appareils électroniques connectés s'applique toutefois à eux aussi. Dès lors, les parents sont invités à prendre le temps d'évaluer la nécessité « réelle » d'équiper leur enfant d'une éventuelle montre connectée ou d'un autre appareil qui permettrait d'écrire des messages, prendre des photos ou enregistrer. Selon les acteurs principaux du dispositif scolaire et parascolaire, les élèves n'ont pas besoin de ce type d'appareils, ni à l'école ni sur le temps parascolaire. Si les parents estiment que leur enfant ou eux-mêmes ont besoin de ces appareils, alors leur usage doit être bien encadré et accompagné. Comme actuellement, les appareils seront dans tous les cas éteints et rangés dans le sac d'école dès l'arrivée à l'école le matin et jusqu'à la fin de la journée.

Pour les élèves de 7-8P

Cette tranche d'âge des 10-12 ans est le public cible principal de cette mesure dans le cadre d'une journée continue sans appareils numériques connectés. Le passage en 7P est l'occasion pour certaines familles de donner un téléphone à leur enfant qui « devient grand ». Toutefois le téléphone n'est pas « nécessaire » pour aller à l'école et vivre sa journée d'élève dans les meilleures conditions souhaitées ; la « dépendance » au téléphone pourrait être retardée. De préférence, les éventuels téléphones et autres objets connectés resteraient à la maison. Pour les élèves qui viendraient à l'école avec, les appareils seront, comme actuellement, dans tous les cas éteints et rangés dans le sac d'école dès l'arrivée à l'école le matin et jusqu'à la fin de la journée.

Pour les élèves de 9-11S

Les élèves de 12 à 15 ans scolarisés au collège des Rojalets sont sans doute ceux pour qui cette transition sera la plus difficile à vivre — et toute la communauté scolaire qui les entoure avec eux. Beaucoup ont pris l'habitude de consulter leur téléphone régulièrement dans la journée, notamment à la pause du midi. C'est également la tranche d'âge qui, selon les statistiques, passe le plus de temps sur les réseaux sociaux chaque jour. L'objectif de la journée sans appareils connectés est précisément de leur offrir une vraie coupure numérique.

Conformément à la Décision n°162, les dispositifs numériques personnels des élèves sont interdits dans le périmètre de l'école durant le temps scolaire : en classe, lors des pauses et de la récréation, ainsi que lors des sorties scolaires ou des camps. Ils doivent être éteints et rangés dans les affaires personnelles de l'élève de manière à ne pas être visibles. Par ailleurs, durant la pause de la mi-journée, la réglementation de l'usage de ces dispositifs relève des communes, respectivement du conseil d'établissement.

Compte tenu de ce qui précède et du fait que le collège met à disposition de tous les élèves un casier personnel, il sera proposé aux élèves de déposer leur(s) appareil(s) dans leur casier dès l'arrivée à l'école avant la première heure de cours et jusqu'en fin d'après-midi à l'issue de leur dernière période de cours¹.

¹ L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration ou disparition d'objets déposés dans les casiers mis à disposition des usagers. Le dépôt d'objets dans ce dispositif s'effectue aux risques et périls exclusifs de l'utilisateur. L'établissement ne saurait être tenu pour responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce service, quelle qu'en soit la cause.

Ressources à disposition

Afin de pouvoir se préparer à cette rentrée scolaire 2026 sous le signe d'une journée continue sans appareils numériques connectés, certains préalables semblent utiles :

- Retrouver sa carte de restaurant scolaire (carte code barre) ou en redemander une, via info@apej.ch.
- Retrouver son SwissPass (support à l'abonnement TPN Mobilis) ou en redemander un, via info@tprnov.ch.
- Connaître ou avoir inscrit dans l'agenda, le portemonnaie ou ailleurs les quelques numéros de téléphones importants.
- Pour les élèves du secondaire, s'être procuré un cadenas (un modèle sera en vente à CHF 10.- auprès de l'économat).
- Prendre contact avec les directions d'établissements scolaires et avec l'APEJ si l'élève a des besoins particuliers nécessitant de pouvoir garder ses appareils numériques connectés.

Renseignements :

Monsieur Marc MEYER | membre du Comité de direction de l'APEJ et président du Conseil d'établissement | marc.meyer@bogis-bossey.ch ou cescot@apej.ch

Madame Mélanie GRAS | Directrice de l'APEJ | 022 776 89 10 ou 079 261 16 09 | melanie.gras@apej.ch

Pour le CESCOT & l'APEJ :

Marc MEYER

A blue ink signature of Marc Meyer, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line.

Mélanie GRAS

A blue ink signature of Mélanie Gras, featuring a circular loop followed by a long horizontal line.